

*visitandis ibid visitatis omnia bene stant ideo nichil fuit ibidem  
injunctum.* Le *prior major* était *frater Petrus de Escuriaco*  
et l'abbé *frater Ludovicus Marescalci*.

A Nios, le prieur était frère Antoine de Varax. Celui de Saint-Maurice-d'Anthon dépendant d'Ainay tombait en ruine.

Nous n'avons pas parlé de l'abbaye de Saint-Claude, parce que là les privilèges étaient incontestables; ce célèbre monastère relevant directement du Saint-Siège comme droit de visite.

Paul RICHARD.

